



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020

La séance a débuté à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal	P		
DEL NISTA Xavier	P		
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara	P		
BOUISSET Florian	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Procurations : 1

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur BOLIMON : je tiens à préciser que le procès-verbal ne reflète pas la totalité des échanges correspondant à la délibération n°2020-11-69.

Le procès-verbal de la séance du 02 novembre 2020 est adopté.

Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés.

Délibération 2020-12-76

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COSNEIL MUNICIPAL

Monsieur PENALVA : au niveau de l'article 5 du règlement il serait plus souple de mentionner « pourront faire l'objet d'une transmission écrite au Maire » à la place de « devront ».

Monsieur le Maire : nous allons prendre en compte votre observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	1

M. PENALVA

Délibération 2020-12-77

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ALLOUEE AU CCAS – EXERCICE 2020

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2020-12-78

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°01-2020

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-79

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-80

OBJET : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2016-2019

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-81

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AR 96 ET AR 100 SITUEES COLLINE DU PUY

Monsieur BOLIMON : quelle est la finalité de cette acquisition : sauvegarde, aménagement ?
Monsieur le Maire : Il s'agit de constituer une unité foncière communale, notamment pour en assurer l'entretien.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-82

OBJET : ACQUISITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER REGIONAL PACA DU BIEN IMMOBILIER SITUE 20 AVENUE DU MISTRAL

Monsieur PENALVA : A combien s'est élevé le coût d'acquisition par l'EPF PACA et les frais de portage ?

Monsieur FISCHER : le bien a été acheté dans le cadre d'une préemption au prix de vente de l'ordre de 250 000 € auquel se rajoute les frais de portage et d'étude pour atteindre 263 000 €.

Madame PILLOT : Y a-t-il eu une réflexion pour d'autres aménagements ?

Monsieur FISCHER : non, car la commune est contrainte de respecter le motif initial de la préemption qui consiste à créer du logement social. L'étude du dossier de permis par le service instructeur du Grand Avignon a abouti à la non faisabilité d'un projet de 12 logements. La municipalité a demandé au bailleur de réduire ce nombre, il a été répondu que cela ne leur été pas possible.

Monsieur BOLIMON : j'explique mon vote par le fait que je me suis déjà abstenu lorsque ce sujet a été précédemment présenté au conseil.

Monsieur FISCHER : j'en suis étonné, car cette décision a été prise lors du mandat précédent.

Monsieur PENALVA : j'explique mon choix car je n'adhère pas à ce projet, il manque des précisions sur ce dossier et ne présente pas suffisamment de garantie.

Monsieur FISCHER : je précise que dans l'acte de cession il est mentionné des pénalités si l'acquéreur ne réalise pas l'opération prévue.

Madame PILLOT : est ce qu'il est possible de faire plus de logement et y aura-t-il un aménagement du carrefour de la rétanque pour faciliter les accès ?

Monsieur FISCHER : l'objectif est de réduire la densité et le nombre de logements compte tenu de l'emplacement du projet. L'aménagement d'un carrefour giratoire est prévu et va de pair afin la mise en sens unique de l'avenue de la gare.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

Mme PILLOT / MM. BOLIMON-COUSTON-PENALVA

Délibération 2020-12-83

OBJET : CESSION DU BIEN IMMOBILIER SITUE 20 AVENUE DU MISTRAL

Madame ADAM : comment la commune a-t-elle eu connaissance de cet acquéreur.

Monsieur FISCHER : Nous travaillons en relation avec l'association Soliha 84 qui accompagne les particuliers pour monter des dossiers de conventionnement des logements avec l'ANAH. C'est d'ailleurs la volonté de la municipalité d'encourager les bailleurs privés à produire du logement locatif social.

Monsieur le Maire : je tiens à rappeler les modalités d'attribution des logements locatifs sociaux où il est plus facile d'intervenir avec les bailleurs privés.

Monsieur COUSTON : je ne remets pas en cause le projet mais surtout le lieu à proximité du carrefour.

Page 4 sur 11

Monsieur le Maire : nous sommes liés par les conditions d'acquisition décidées lors du mandat précédent.

Monsieur BOLIMON : je m'interroge sur l'engagement du bailleur et sur la durée de conventionnement.

Monsieur FISCHER : la convention signée avec la Préfecture prévoit une durée de 9 ans et par ailleurs il sera difficile de remettre en cause le contrat de location.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

Mme PILLOT / MM. BOLIMON-COUSTON-PENALVA

Délibération 2020-12-84

OBJET : HABITAT – SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur COUSTON : serait-il possible de rajouter une clause de remboursement de subvention s'il y a une vente du bien ou un changement d'affectation ?

Monsieur le Maire : quoi qu'il en soit cette somme de 60 000€ nous devons la donner à l'Etat au titre des pénalités. Cette somme étant déduite du prélèvement due par la commune, un remboursement ne profiterait pas à la commune et serait toujours due à l'Etat.

Madame BOUIX : d'un point de vue juridique, il ne paraît pas possible de revenir sur une subvention attribuée en déduction des pénalités pour manque de logements locatifs sociaux.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	5

Mmes ADAM-PILLOT / MM. BOLIMON-COUSTON-PENALVA

Délibération 2020-12-85

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-86

OBJET : RH – CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE
D’INSERTION – CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI (CAE) – PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES

Pas d’observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-87

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET
TITULAIRES

Pas d’observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-88

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D’UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI
PERMANENT

Pas d’observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-89

OBJET : RH – ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES
SUJETIONS, DE L’EXPERTISE ET DE L’ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Pas d’observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-90

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-91

OBJET : RH : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-92

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ CELLNEX France

Monsieur BOLIMON : J'aimerais savoir s'il y a eu des échanges avec la commune de Jonquerettes au sujet de la répartition des antennes sur nos territoires.

Monsieur FISCHER : la question ne s'est pas posée car la société a fait la démarche pour un emplacement autorisé au PLU.

Monsieur PENALVA : est-ce qu'une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée pour ce projet ?

Monsieur FISCHER : la demande sera déposée postérieurement à la signature de la convention.

Monsieur PENALVA : je constate plusieurs irrégularités dans cette délibération : l'absence de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public. Outre l'irrégularité de la reconduction tacite de cette convention, la mairie devra veiller à respecter le délai de préavis pour pouvoir dénoncer la convention : qui s'en souciera ? En cas de résiliation, la commune devra proposer un autre emplacement ou verser une indemnité compensatrice. La mairie devra payer, pour moi c'est non. Rien n'oblige dans la convention la société à remettre le site en état, pour moi c'est non.

Je réitère mon inquiétude sur les conséquences d'une méconnaissance d'une mise en concurrence et les conséquences dommageables d'une telle convention pour la commune et les majorités qui suivront.

Enfin je ne comprends pas pourquoi une implantation d'une antenne est refusée d'un côté et acceptée de l'autre sur un terrain communal sans mise en concurrence. Pour l'ensemble de ces raisons invoquées, je voterai contre cette délibération.

Monsieur le Maire : compte tenu du nombre de questions, je ne peux pas vous répondre maintenant, et je vous répondrai ultérieurement.

Monsieur PENALVA : je vous demande un ajournement de cette délibération car cette convention contient des éléments contraires à l'intérêt communal.

Monsieur le Maire : C'est l'Etat qui impose l'implantation des antennes relais et il s'agit d'un emplacement prévu au PLU. Par ailleurs nous allons faire réaliser des analyses de fréquences radio électriques avant et après implantation pour vérifier le respect des normes.

POUR	25
CONTRE	1
ABSTENTION	1

Contre : M. PENALVA

Abstention : M. BOLIMON

Délibération 2020-12-93

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SISE CHEMIN DES VIGNES

Madame ADAM : quelle est votre ligne de conduite par rapport à ces rétrocessions ?

Monsieur le Maire : Il s'agit de terrains déjà utilisés comme voirie dont la rétrocession à la commune n'avait pas été actée au moment de la construction de la maison.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2020-12-94

OBJET : RETROCESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SISES CHEMIN DES PIEACOUS

Pas d'observation.

POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses :

Monsieur BOLIMON : dans le contexte actuel où les animations de Noël ont été annulées, serait-il possible d'autoriser par exemple des artisans à être présents sur le marché du dimanche ?

Je me fais le relais de plusieurs St Saturninois sur le fait de pouvoir avoir de nouvelles décorations de Noël.

Pour les commerçants, est ce qu'il serait possible de proposer des chèques cadeaux qui seraient utilisables dans ces commerces ?

Monsieur le Maire : pour le marché dominical je suis favorable sur le principe, mais il faut tenir compte des emplacements et des distances à respecter. Il n'est pas forcément judicieux d'attirer trop de monde dans le contexte sanitaire actuel. Nous allons y réfléchir avec madame SALUZZO, adjointe au commerce et aux festivités.

Madame SALUZZO : je tiens à vous préciser que nous organisons des concours avec en récompense des bons d'achats pour les différents commerces de la commune. Je vous informe par ailleurs que des commerçants qui devaient être présents lors du marché de Noël sont accueillis sur le marché dominical.

Monsieur le Maire : Pour les décorations nous avons un contrat de location pour la pose et la dépose, le stockage et le renouvellement des illuminations. Certains commerçants ont pu décorer leur vitrine mais cela à été compliqué dans ce contexte, avec les bars et restaurants fermés.

Monsieur FISCHER : Je suis parfois surpris des observations sur les réseaux sociaux selon lesquels les décorations auraient été réduites, alors que pour cette année le budget a été augmenté.

Madame SALUZZO : en effet le budget a été augmenté de 800 € et se situe à environ 11 000 € tout compris.

Monsieur BOLIMON : Il serait peut-être bien d'étudier comment raccourcir la présentation des délibérations pour gagner du temps.

On pourrait également mentionner dans le procès-verbal que les conseils sont enregistrés pour l'information à la population.

Concernant le St Sat Infos, comme il a été proposé par monsieur CRAPONNE, est-il possible de nous faire parvenir « le chemin de fer » de conception du magazine, et de connaître la date de la distribution du prochain bulletin ?

J'ai découvert la création d'une page Facebook mairie, c'est une bonne nouvelle. J'aimerais connaître l'administrateur de cette page.

Monsieur LOUIS-VASSAL : en effet une page a été créée. Elle est gérée par un agent de la mairie. C'est un outil supplémentaire pour diffuser les informations municipales : animations, activités concernant le village... C'est un complément à la newsletter et au site internet.

Monsieur BOLIMON : à propos de l'aménagement de l'avenue de la gare, vous aviez évoqué la création d'une commission spécifique pour présenter le projet. J'ai été surpris de recevoir un courrier d'enquête avec l'illustration d'un projet déjà finalisé.

Monsieur le Maire : le projet n'est pas du tout finalisé. L'objet de ce questionnaire est de connaître l'avis des parents d'élèves et des riverains sur le principe du sens unique pour pouvoir continuer à travailler sur le projet. Avant de réunir la commission nous avons besoin d'un support constituant la base de travail. Le projet définitif sera élaboré en commission.

Monsieur BOLIMON : il aurait fallu également interroger les riverains des quartiers concernés par ce sens unique permanent.

Madame GUINTRAND : l'objet de ce questionnaire est de connaître l'avis des parents sur le principe des sens unique.

Monsieur BOLIMON : je m'interroge sur la gestion des parkings.

Monsieur le Maire : ce sera étudié en commission.

Monsieur PENALVA : je veux saluer le travail qui a été réalisé pour la mise en place de la page Facebook qui est un bon outil pour diffuser de l'information. Concernant l'association Microsat, il y a des rumeurs dans le village selon lesquelles l'association devrait se séparer de son local.

Monsieur le Maire : je n'en ai pas entendu parler, il s'agit d'une fausse information.

La séance est levée à 22 heures.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUISSET FLORIAN	P	
BOUIX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	P	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	P	
DEL NISTA XAVIER	P	
FILLIERE THIERRY	Procuration à MALEN Serge	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	P	
GUINTRAND TAMARA	P	

LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	P	
RABERT GUYLAINE	P	
RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	P	
BOLIMON LIONEL	P	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	P	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	